



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4316

Jeudi 27 Mars 2008

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 2 660.54

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

Variation du Jour : - 0,14%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 1,78%

INDICE BVMT : 1 897.75

(Base 465.77 le 31/03/98)

VARIATION DU JOUR : - 0,60%

VARIATION SUR L'ANNEE : - 2,02%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	1754,96	0,40%	5,91%
8300	INDICE DES BANQUES	1695,96	0,44%	3,71%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	2006,12	0,04%	5,89%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	1980,80	-0,08%	0,57%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1758,30	-1,54%	-6,40%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	934,29	0,03%	4,36%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	728,44	-2,35%	-11,40%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	652,18	-2,52%	-15,50%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE I1 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	3,000	04-05-2007	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	102,900	102,000	102,200	102,200	102,000		
2	1	2,600	20-06-2007	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	13,600	13,410	13,350	13,500	13,350		
3	1	0,050	06-08-2007	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	3,490	3,490	3,490	3,510	3,490		
4	20	1,800	25-06-2007	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,980	31,810	32,000	32,000	31,800		
5	1	2,200	20-04-2007	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	5,600	5,600	5,440	5,600	5,440		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	9,030	9,100	9,150	9,150	9,050		
7	10	1,200	14-06-2007	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	35,630	35,630	35,600	35,630	35,600		
8	5	0,500	06-06-2007	BH - Banque de l'Habitat	29,800	29,800	29,700	29,800	29,510		
9	5	0,750	25-06-2007	TL - Tunisie Leasing	15,900	15,760	15,880	15,980	15,760		
10	10	2,200	29-05-2007	BT - Banque de Tunisie	106,000	106,000	107,210	107,210	106,000		
11	5	0,400	28-06-2007	STB - Société Tunisienne de Banque	8,880	8,880	8,990	8,990	8,850		
12	5	0,800	11-06-2007	BNA - Banque Nationale Agricole	8,360	8,300	8,360	8,380	8,290		
13	1	0,170	26-06-2007	ATB - Arab Tunisian Bank	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	11,850	11,850	11,980	11,980	11,850		
15	5	1,350	01-06-2007	SIMPAN - Société Immobilière et de Participation	32,520	32,440	32,400	32,440	32,300		
16	5	0,700	31-05-2007	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	10,600	10,600	10,480	10,600	10,480		
17	5	1,500	08-05-2007	CIL - Compagnie Internationale de leasing	15,320	15,320	15,400	15,400	15,320		
18	1	1,500	02-07-2007	ATL - Arab Tunisian Lease	3,680	3,680	3,660	3,680	3,600		
19	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	43,010	43,000	43,110	43,110	43,000		
20	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	29,300	29,300	29,600	29,600	29,300		
21	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	14,960	14,970	15,000	15,200	14,960		
22	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	16,000	16,000	16,200	16,480	16,000		
23	1	0,090	09-07-2007	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,800	1,850	1,880	1,880	1,800		
24	1	0,135	20-07-2007	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	1,840	1,780	1,800	1,810	1,780		
25	5	0,600	16-07-2007	ELECTROSTAR	10,190	9,910	9,950	9,950	9,910		
26	5	0,600	11-07-2007	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	20,450	20,100	19,860	20,100	19,860		
27	5	0,700	04-07-2007	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	15,000	14,600	14,600	15,000	14,600		
28	1	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,660	2,620	2,560	2,620	2,550		
29	1	0,150	14-05-2007	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	2,900	2,910	2,920	2,920	2,880		
30	1	0,200	27-06-2007	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	4,730	4,730	4,730	4,730	4,720		
31	1	0,150	16-07-2007	KARTHAGO AIRLINES	8,200	8,160	8,160	8,160	8,160		
32	1	0,110	02-07-2007	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	1,800	1,780	1,770	1,800	1,760		
33	5	0,300	21-05-2007	EL WIFACK Leasing	6,150	6,150	6,240	6,240	6,150		
34	1	0,220	15-05-2007	Société ESSOUKNA	4,200	4,110	4,120	4,120	4,110		
35	1	0,070	02-07-2007	ADWYA - Société Adwya	3,250	3,200	3,250	3,260	3,200		
36	1	1,200		TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,630	5,600	5,630	5,630	5,600		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE I2 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
37	10	0,800	15-06-2007	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	24,310				
38	25	7,000	29-06-2007	Air Liquide Tunisie	175,000				
39	5	1,000	18-05-2007	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	38,800				
40	10	1,500	03-04-2007	Placements de Tunisie - SICAF	37,630				
41	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,500				
42	5	1,500	04-06-2007	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	80,720				
43	10	3,500	15-05-2007	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	62,000	61,150	61,150		
44	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,000				
45	10	0,900	29-06-2007	AMEN BANK	28,000	27,990	27,990		
46	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	37,010	36,000	36,000		
47	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	3,350			B	3,200
48	5	0,700	23-07-2007	EL MAZRAA	15,500	15,040	* 15,040	H	15,490
49	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	6,700				
50	5	0,650	29-06-2007	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	13,460	13,850	13,850		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX : Comité des indices boursiers du 22/12/2005. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « pour tout connaître sur les indices de la Bourse ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une réduction de la valeur nominale : **SOMOCER (5 à 1), SPDIT (8 à 1), CIL (10 à 5), BNA (10 à 5), ATL (10 à 1), SFBT (5 à 1), TPR (5 à 1).**

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
51	5			SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	7,730	7,730	7,730		

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS		DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
									INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A										
52	BTA 10ANS 6,5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009						
53	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010						
54	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014						
55	BTA 5ANS 6,75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008						
56	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014						
57	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015						
58	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012						
59	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013						
60	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016						
61	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022						
62	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017						
LES EMPRUNTS										
63	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011		25-06-2007			100,000	
64	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 5ans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012		18-01-2008			100,000	
65	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009		09-12-2007			99,300	
66	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/12	OBH1	31-12-2008		31-12-2007			99,000	
67		EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014					100,000	
68	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008		30-04-2007			100,000	
69	LEASING	EO TUNISIE LEASING 2003/1 5ans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009		30-01-2008			100,760	
70		EO TUNISIE LEASING 2004/1 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS41	30-04-2009		30-04-2007			100,000	
71		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010		31-03-2007			100,000	
72		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010		31-03-2007			100,000	
73		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010		28-10-2007			100,000	
74		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010		28-10-2007			100,000	
75		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011		15-11-2007			99,550	
76		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011		15-11-2007			100,000	
77		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012					99,060	
78		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012					100,000	
79		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012					100,000	
80		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012					100,000	
81	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBCI	31-12-2008		31-12-2007			98,000	
82	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012		11-04-2007			100,000	
83		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017		29-01-2008			99,820	
84	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017					100,000	
85		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023					100,000	
86		EO ATB- 2007 Catégorie A 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027					100,000	
87		EO ATB- 2007 Catégorie A 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032					100,000	
88	C I L	EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009		16-09-2007			100,000	
89		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009		16-09-2007			100,000	
90		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010		31-03-2007			98,400	
91		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010		31-03-2007			100,000	
92		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010		20-10-2007			100,000	
93		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010		20-10-2007			100,000	
94		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011		30-09-2007			100,000	
95		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011		30-09-2007			100,000	
96		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010		31-03-2007			98,800	
97		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010		31-03-2007			100,000	
98		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2ans de franchise j. 14/10	CLS1F	14-10-2012		14-10-2007			98,600	
99		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1V	14-10-2012		14-10-2007			100,000	
100		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013					99,750	
101		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013					100,000	
102	BT KD	EO BTKD 2006 5ans AP à 6,25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011		18-12-2007			99,680	
103	A T L	EO ATL 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008		15-04-2007			100,000	
104		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009		15-03-2008			98,600	
105		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009		15-03-2008			100,000	
106		EO ATL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 16/08	OAT4F	16-08-2009		16-08-2007			100,000	
107		EO ATL 2004 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 16/08	OAT4V	16-08-2009		16-08-2007			100,000	
108		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010		31-03-2007			100,000	
109		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010		31-03-2007			100,000	
110		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013		15-06-2007			99,720	
111		EO ATL 2007-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 31/08	AT71F	31-08-2012					99,280	
112		EO ATL 2007-2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT71V	31-08-2012					100,000	
113	MEUBLATEX	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXA	10-09-2009		10-09-2007			100,000	
114	S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXB	10-09-2009		10-09-2007			100,000	
115		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXC	10-09-2009		10-09-2007			100,000	
116	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUTL4	31-03-2012		31-03-2007			100,000	
117		EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUTL5	30-09-2012		30-09-2007			99,310	
118	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7,5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008		29-08-2007			99,880	
119		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011		29-08-2007			99,100	
120		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008		30-12-2007			100,000	
121		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009		15-10-2007			100,000	
122	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDA	29-08-2009		29-08-2007			100,000	
123		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDB	29-08-2009		29-08-2007			100,000	
124	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009		11-01-2008			98,000	
125	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009		20-02-2008			100,000	
126	GENERAL	EO GL 2001 7ans AP à 7,40% 2 ans de franchise j. 20/07	OGL1B	19-07-2008		19-07-2007			100,000	
127	LEASING	EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/12	OGL12	31-12-2008		31-12-2007			100,000	
128		EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 10 / 07	OGL21	10-07-2009		10-07-2007			100,000	
129		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010		30-07-2007			100,000	
130		EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLAF	20-02-2011		20-02-2008			100,000	
131		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011		20-02-2008			100,000	
132		EO GL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 12/01	OGL41	12-01-2010		12-01-2008			100,000	
133	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1A	11-05-2008		11-05-2007			100,000	
134		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1B	11-05-2008		11-05-2007			103,000	
135	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1A	11-05-2008		11-05-2007			100,000	
136		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1B	11-05-2008		11-05-2007			101,480	
137	MODERN	EO ML 2001 Tr. A Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1A	21-12-2008		21-12-2007			99,000	
138	LEASING	EO ML 2001 Tr. B Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1B	21-12-2008		21-12-2007			99,000	
139		EO ML 2001 Tr. C Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1C	21-12-2008		21-12-2007			100,000	
140	AIL	EO AIL 2005 Tr. 1 Gar. BNA 7ans AP 6,5%	OAI5A	16-08-2010		16-08-2007			100,000	
141		EO AIL 2005 Tr. 2 Gar. BTKD 7ans AP 6,5%	OAI5B	16-08-2010		16-08-2007			100,000	
142		EO AIL 2007 5ans AP 6,875% j. 17/12	AIL7	17-12-2012					100,000	
143	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2ans de franchise j. 31/05	OPANA	31-05-2009		31-05-2007			100,000	
144		EO PANOBOIS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANB	31-05-2009		31-05-2007			100,000	
145	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009		24-09-2007			100,000	
146		EO TOUTA 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009		24-09-2007			99,400	
147	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010		31-03-2007			98,700	
148	MOURADI	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRA	16-09-2010		16-09-2007			100,000	
149	AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRB	16-09-2010		16-09-2007				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
				ECHANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE											
164	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. A 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6A	30-06-2011	30-06-2007	99,500					
165	LEAS.	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. B 5 ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6B	30-06-2011	30-06-2007	100,000					
166	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2007	100,000					
167	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2007	100,000					
168	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014		100,000					
169	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014		100,000					
170	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014		100,000					
171		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014		100,000					
172		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014		100,000					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES DU MARCHE PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						INDICATEUR	SEUIL
173				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	16,300				
174				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,560				
175				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,670	4,820	4,820		
176				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	13,230				
177				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,740				B
178				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,250	1,070	1,070		
179				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,030	1,030	1,030		
180				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	4,170				B
181				TUNISAIR	(da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,490				B
182				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,450				B
183				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,410				B
184				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,370				
185				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,160				
186				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJDA)	0,750				
187				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJ39)	0,480				
188				BIAT	(da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	2,900				B
189				BIAT	(da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,740				B
190	10			BIAT	NS lib. ¼ j 01-01-2007 - BINS6	34,730	33,690	33,690		
191				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	2,080				
192				BH	(da. 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,880				B
193				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,450				B
194				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,960				B
195	5			BH	NG j 01-07-2007 - BHNG7	29,550				B
196	5			BH	NS j 01-07-2007 - BHNS7	29,550	28,900	28,900		
197				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	2,110				
198				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	8,010				
199				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	5,340				B
200				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	3,710				B
201				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	2,690				B
202				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,310				B
203				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,270	0,270	0,270		
204	5			Tunisie Leasing	NG j 01-01-2008 - TLNG8	15,010				B
205				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	18,420				
206				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	59,520				
207				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	24,800				B
208				BT	(da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	54,600	54,600	54,600		
209				Air Liquide Tunisie	(da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	101,420				
210				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	57,950				
211				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	49,670				B
212				Air Liquide Tunisie	(da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	32,370				B
213				Air Liquide Tunisie	(da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	22,920				B
214				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	17,120				
215				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	16,380				
216				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	14,580				
217				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	10,190				B
218				UBCI	(da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	17,740				
219				PBHT	(da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
220	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)		4,000				
221				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,070				
222				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,640				
223				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,160				
224				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,290				
225				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	1,940				
226	10			AMEN BANK	NG j 01-01-2008 - ABNG7	27,090				
227	10			AMEN BANK	NS j 01-01-2008 - ABNS7	27,090	26,500	26,500		
228				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,820				B
229				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	5,630				
230				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	5,120				B
231				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	4,430				
232				SIMPAR	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	7,500				
233				CIL	(da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	3,850				
234				STIP	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,320				B
235				SMG	(da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	15,900				
236				SOTETEL	(da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	5,760				B
237				SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	5,410				B
238				SOTETEL	(da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	4,090				B
239				SOTETEL	(da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	1,670				B
240				SOTETEL	(da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,680	0,580	0,580		
241				SOTUVER	(da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	1,080				
442				SOTUVER	(da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	1,000				
243				SOTUVER	(da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,970				H
244				SOTUVER	(da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	4,980				
245				SIAME	(da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,390				
246				SIAME	(da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,270				
247				SIAME	(da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,290				
248				SIAME	(da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,080				
249				STEQ	(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	6,160				B
250				ELECTROSTAR	(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,940				B
251				SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	2,580				B
252				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,990	1,800	1,800		
253				SOMOCER	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,390				
254				ASSAD	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	0,570				B
255				SITS	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,200				B
256				ADWYA	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,320				B

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHE HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						INDICATEUR	SEUIL
258	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel		3,500				
259	10	0,600	20-09-2007	SITEX - Société Industrielle des Textiles		7,020				
260	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre		17,300				
261	5	0,700	25-04-2007	SALIM - Société d'Assurances SALIM		5,790				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION ELECTRONIQUE

MARCHE HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
262				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,430			B	
263				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,110			B	
264				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,080			B	
265				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,080			B	
267				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,150				
268				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,390			H	

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS						
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04 E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06 E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06 E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06 E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	31-03-2010 01-06-2011 01-06-2011 01-06-2011 01-06-2011	31-03-2007 31-03-2007 01-06-2007 01-06-2007 01-06-2007			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06 E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	01-06-2011 31-10-2008	01-06-2007 31-10-2007			

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			0.980				
45	1/20	15-02-94			0.510				
49	1/30	02-05-95			0.330				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Comptoir National Tunisien - CNT	5	20.000	28-11-2007	21.000		85	MAC SA	28-03-2008
OFFRES SANS CONTREPARTIE								
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5	7.250	11-10-2007	7.000		500	CCF	
DEMANDES SANS CONTREPARTIE								
Sté de Commerce Internationale de Tunisie - SCIT	100	100.000	18-04-2006	125.000		2 880	CCF	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN & SERVICES -ARTES-

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché des titres de capital de la Cote de la Bourse, la Société ARTES ouvre son capital social au public à hauteur de **30,18%** par voie d'une Offre au Public.

I- ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE ARTES A LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a donné en date du **18 février 2008** son accord de principe pour l'admission des actions de la société ARTES au Marché Principal des titres de capital de la Cote.

II- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination : ARTES SA
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha -1073 Tunis
Forme juridique : Société anonyme
Date de constitution : 24 février 1947
Capital social : 25 500 000 dinars divisé en 25 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées
Objet social

La société a principalement pour objet social l'importation, l'achat et la vente en Tunisie d'automobiles et de matériels, ainsi que toutes opérations se rattachant à ce genre de commerce telles que services de livraison, services après vente, carrossage de châssis, réparations, garages, locations, échanges, ventes en détail de pièces détachées, pneumatiques et accessoires divers.

III- MODALITES DE L'OFFRE:

I- Caractéristiques de l'opération

L'introduction des actions d'ARTES au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis s'effectuera par la diffusion dans le public de 30,18% du capital social représentant 7 695 900 actions de valeur nominale 1 DT, au moyen :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **4 125 900** actions représentant **16,18%** du total des actions offertes, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis;
- D'un **Placement Garanti** (Conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels étrangers non-résidents de **3 570 000 actions** représentant **14%** du total des actions offertes, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse FINACorp et BNA Capitaux, et dirigé par la société FINACorp, désignée comme établissement chef de file. A cet effet, les intermédiaires en Bourse FINACorp et BNA Capitaux ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engageront à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période de neuf (9) mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Au cours de la période de l'offre, 2 402 100 actions ARTES représentant 9,42% du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé auprès d'institutionnels étrangers non-résidents, réalisé par la société FINACorp.

Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que le Placement Garanti et l'OPF.

2- Initiateurs :

Les actionnaires qui vont céder une part de leur participation dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Garanti sont les suivants:

Actionnaires vendeurs	Nombre d'actions détenues	Nombres d'actions à céder *	% du capital à céder	% à céder de leurs participations
Moncef Mzabi	8 495 580	2 565 300	10,06%	30,196%
Mzoughi Mzabi	8 495 580	2 565 300	10,06%	30,196%
Sadok Mzabi	8 495 580	2 565 300	10,06%	30,196%
Total	25 486 740	7 695 900	30,18%	30,196%

* actions portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 2007.

3- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action ARTES, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **10,330 Dinars** aussi bien pour l'**Offre à Prix Ferme** que pour le **Placement Garanti**.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions ARTES dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les institutionnels étrangers désirant acquérir des actions ARTES dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

4- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme des titres est ouverte au public du **17/03/2008 au 28/03/2008** inclus.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **17/03/2008**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs institutionnels étrangers, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **28/03/2008** inclus.

5- Date de jouissance des actions

Les 25 500 000 actions composant le capital social actuel de ARTES portent jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2007**.

6- Prix de l'offre

10,330 dinars tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

7- Intermédiaires en Bourse désignés pour recueillir les ordres d'achat

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir les ordres d'achat d'actions « ARTES » exprimés dans le cadre de L'OPF.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat d'actions ARTES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

8- Nombre de titres objet de l'Offre

Le nombre d'actions, objet de la présente offre, représente **30,18%** du capital de la société, soit **7 695 900 actions** dont 4 125 900 actions offertes dans le cadre de l'OPF et 3 570 000 actions offertes dans le cadre du placement garanti. Ces actions portent jouissance à partir du **1^{er} janvier 2007**.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN & SERVICES -ARTES-

(SUITE - I)

9- Catégories, Modalités et délais de délivrance des titres

9-A: Offre à Prix Ferme:

Sept (7) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme:

Catégorie A: Ordres réservés aux institutionnels étrangers, désirant acquérir au minimum 120 001 et au maximum 765 000 actions, autres que ceux manifestant leurs intentions d'acheter des actions ARTES dans le cadre du Placement Garanti et du Placement Privé.

Catégorie B: Ordres réservés aux institutionnels Tunisiens autres que les OPCVM (SICAV et FCP) désirant acquérir au minimum 50 000 actions et au maximum 841 500 actions.

Catégorie C: Ordres réservés aux OPCVM (SICAV et FCP) désirant acquérir au minimum 25 000 actions et au maximum 255 000 actions.

Catégorie D: Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales étrangères & tunisiennes désirant acquérir au minimum 10 000 actions et au maximum 127 500 actions.

Catégorie E: Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes désirant acquérir au minimum 1000 actions et au maximum 9999 actions.

Catégorie F: Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant une quantité inférieure ou égale à 999 actions.

Catégorie G: Personnel de la société ARTES.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces derniers doivent préciser obligatoirement, le numéro de l'ordre, l'identifiant du mandataire (pour les non Institutionnels), la date de dépôt, l'identité complète du donneur d'ordre d'achat, et la quantité de titres demandés.

L'identité complète du donneur d'ordre d'achat comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.
- Pour les institutionnels, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu et pour les FCP l'identification du gestionnaire suivie de la dénomination du FCP ;

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0.5% du capital social soit 127 500 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 1 275 000 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalents au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

9-A-1: Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients indiquant le numéro de l'ordre, la date de dépôt de l'ordre d'achat, l'identité complète des donneurs d'ordres, **telle que précisée ci-dessus**, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total de donneurs d'ordres; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Les états des ordres d'achat doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Les modèles des états des ordres d'achat sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des ordres d'achat et les supports informatiques au plus tard le **mardi 1^{er} avril 2008 à 13 heures**.

La centralisation des ordres d'achat transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

9-A-2: Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **mardi 1^{er} avril 2008**, à la Commission de dépouillement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT et de FINA CORP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

9-A-3: Mode de répartition des titres

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties entre les sept (7) catégories comme suit:

Catégorie	Nombre d'actions	Répartition en % du capital	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	765 000	3,00%	18,54%
Catégorie B	841 500	3,30%	20,40%
Catégorie C	586 500	2,30%	14,22%
Catégorie D	912 900	3,58%	22,13%
Catégorie E	747 000	2,93%	18,11%
Catégorie F	145 500	0,57%	3,53%
Catégorie G	127 500	0,50%	3,09%
Total	4 125 900	16,18%	100,00%

Pour les catégories A, B, C, D, E et G: les ordres d'achat seront satisfaits **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation qui sera déterminé par le rapport quantité demandée/quantité offerte;

- Pour la catégorie F: Les demandes de souscriptions seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie E puis à la catégorie F puis à la catégorie B puis à la catégorie C.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN & SERVICES -ARTES-

(SUITE - 2)

9-B: Placement Garanti :

Dans le cadre du Placement Garanti, **3 570 000 actions** ARTES représentant **14%** du capital de la société seront offertes à des **institutionnels étrangers non-résidents**.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit au **syndicat de placement** dirigé par la société FINACorp, intermédiaire en Bourse, désigné comme établissement chef de file. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro de l'ordre, la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre, ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être supérieur à 5%** du capital de la société soit **1 275 000 actions**.

9-B-1 : Transmission des ordres:

A l'issue de l'opération de placement, l'établissement chef de file, FINACorp, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société FINACorp, établissement chef de file et comporter son cachet.

9-B-2 : Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

10- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

En cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, le nombre d'ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

11- Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable par la diffusion de **30,18%** du capital de la société dans le public, la Bourse communiquera, le jour de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions ARTES étant prises en charge par la STICODEVAM et inscrites sur ses comptes depuis le 25 février 2008, sous le code TN0007300015, les opérations de règlement / livraison seront assurées par cette dernière. Le registre des actionnaires sera tenu par FINACorp, intermédiaire en Bourse.

12- Cotation des Actions ARTES

En cas de suite favorable donnée à l'offre, l'introduction des **25 500 000 actions** ARTES se fera au marché principal des titres de capital de la Cote de la Bourse au cours de **10,330 DT** et sera annoncée sur le bulletin de la Bourse.

13- Contrat de liquidité

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer **6 000 000DT** et **600 000 actions** pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions ARTES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur FINACorp.

14- Avantage fiscal

La réalisation de cette opération (placement de **30,18%** du capital auprès du public) permettra à la société de bénéficier d'un taux d'impôts sur les sociétés réduit à **20%** pour une période de **5 ans** à partir de la date de son introduction en bourse et ce, dans le cadre des dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier telles que complétées par les textes subséquents.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **08-594 du 28 février 2008**, est mis à la disposition du public auprès de l'intermédiaire en bourse introducteur FINACorp, de la société ARTES et de tous les intermédiaires en Bourse et sur le site web de la Bourse www.bvmt.com.tn.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- et du public qu'en date du 24 mars 2008, messieurs Ahmed Belhaj Kacem et Khaled Azaïez ont adressé au CMF un document ayant pour objet :

« Manifestation d'intérêt et intention de rachat d'un bloc majoritaire SOTUVER » représentant **56.157%** du capital de la société détenu par les héritiers CHAHED. La même information a été publiée sur plusieurs sites web de la place.

Les initiateurs ont apporté un complément d'informations dont ci-après la teneur :

« Nous, messieurs Ahmed Belhaj Kacem et Khaled Azaïez, et à la suite des informations publiées concernant une «Manifestation d'intérêt et intention de rachat d'un bloc majoritaire SOTUVER», nous apportons les éclaircissements suivants :

- l'opération de rachat ne s'inscrit pas dans le cadre de l'article 6 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;
- la publication de cette information a pour but unique d'informer les héritiers CHAHED de nos intentions de rachat ;
- le financement de l'opération n'est pas encore mobilisé compte tenu du fait :
 - que nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part d'un fonds d'investissement européen ;
 - que nous avons déjà entamé des pourparlers avec un fonds d'investissement africain sans pour autant avoir un accord formel ;
 - que nous avons déjà entamé des pourparlers avec des bailleurs de fonds tunisiens sans pour autant avoir d'accords formels.
- le financement de l'acquisition du reste du capital dans le cas où nous serons soumis par le CMF à une procédure d'offre d'achat portant sur le reste du capital n'a pas été prévu dans notre montage financier de l'opération.

De tout ce qui précède, nous renonçons à notre intention de rachat. »

Par conséquent, la cotation des titres SOTUVER reprendra le jeudi 27 mars 2008.

Par ailleurs, le CMF rappelle le communiqué précédemment publié concernant le jugement rendu en référé en date du 01 novembre 2007 par le Tribunal de Première Instance de Tunis dont ci-après la décision :

المحكمة الابتدائية بتونس

قضية عدد 59574

تاريخ الحكم : 2007/11/01

قضت المحكمة "نهائياً استعجالياً بالإذن لبورصة الأوراق المالية بتونس في (ش.م.ق) بتجميد إحالة الأسهم الراجعة بالملكية لورثة كل من خالد و نورالدين الشاهد في شركة SOTUVER و الإذن بالتنفيذ على المسودة"

Ce jugement a été confirmé par la cour d'appel de Tunis en date du 28 janvier 2008 dont ci-après la décision :

محكمة الاستئناف بتونس

قضية عدد 65940/2007

تاريخ الحكم : 2008/01/28

القرار : صدور حكم بالقبول مع الإقرار

قضت المحكمة "نهائياً استعجالياً بقبول الاستئناف شكلاً و في الأصل بإقرار الحكم الابتدائي و تخطئة المستأنفين بالمال المؤمن"

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE - SPDIT-SICAF S.A. -

Les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF s.a. » sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 17 avril 2008 à 10 heures** à l'hôtel Sheraton, salle Marhaba I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2007;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des états financiers ;
5. Affectation des résultats, proposition d'un dividende de 0,300 dinar par action ;
6. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
7. Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
8. Pouvoirs à donner.

Les documents destinés à l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société durant le délai légal.

AVIS FINANCIER DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE -

Le Conseil d'Administration de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », réuni le jeudi 06 Mars 2008, a arrêté les comptes de la Compagnie pour l'exercice 2007 et a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) le vendredi 25 Avril 2008. Il sera proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de deux Dinars (2 Dinars) par action.

Le Conseil d'Administration a décidé, aussi, de convoquer à la même date une Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E) à laquelle il sera proposé une augmentation du capital de la Compagnie pour le porter de dix Millions de Dinars (10 MD) à vingt Millions de Dinars (20 MD). Cette augmentation sera réalisée par incorporation de réserves et distribution d'une action nouvelle gratuite pour une action ancienne.

COMMUNIQUE DE LA SIMPAR

Le Conseil d'Administration de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR- réuni le Lundi 10 Mars 2008 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'augmenter le capital social par incorporation des réserves à hauteur de 500 000 dinars et la distribution d'actions gratuites dans la proportion d'une action nouvelle gratuite pour six actions anciennes avec jouissance à partir du 1er juillet 2008.

Il a décidé en outre de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution, au titre de l'exercice 2007, d'un dividende de 1,250 dinar.

L'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire seront convoquées par le Conseil d'Administration après arrêté des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2007.

SUD OBLIGATAIRE SICAV

Les actionnaires de **SUD OBLIGATAIRE SICAV**, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Jeudi 17 avril 2008 à 9H00** au siège social d'Attijari bank sis au 95 avenue de la liberté (8ème étage) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2007 ;
2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2007 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
6. Démission d'administrateurs et ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société SUD INVEST Résidence Omar Bloc A 2ème Etage Montplaisir Ennassim Tunis.

SUD VALEURS SICAV

Les actionnaires de **SUD VALEURS SICAV**, sont invités à assister aux réunions des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le **Jeudi 17 avril 2008** respectivement à **10H00** et **10H45** au siège social d'Attijari bank sis au 95 avenue de la liberté (8ème étage) Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants:

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2007 ;
2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2007 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
6. Démission d'administrateurs et ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Changement de la dénomination sociale.

Tous les documents afférents aux Assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société SUD INVEST Résidence Omar Bloc A 2ème Etage Montplaisir Ennassim Tunis.

SICAV PLACEMENTS

Les actionnaires de **SICAV PLACEMENTS**, sont invités à assister aux réunions des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le **Jeudi 17 avril 2008** respectivement à **11H00** et **11H45** au siège social d'Attijari bank sis au 95 avenue de la liberté (8ème étage) Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants:

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2007 ;
2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2007 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
6. Démission d'administrateurs et ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Changement de la dénomination sociale.

Tous les documents afférents aux Assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société SUD INVEST Résidence Omar Bloc A 2ème Etage Montplaisir Ennassim Tunis.

CHANGEMENT D'ADRESSE DE LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

La société Air Liquide Tunisie, informe du changement d'adresse de son siège social, qui sera désormais sis au :

37, Rue des Entrepreneurs Zone Industrielle La Charguia II

2035 ARIANA AEROPORT

Tél. : 70 164 600

Fax. : 71 942 681